



CAHIER DE CHARGES DE LA FORMATION INTERNE

Raison sociale de l'Entreprise :

Intitulé précis de la qualification ou de l'action de formation suivie :

En vertu de l'art R. 6321-1 du Code du travail, les actions de formation financées par les employeurs en vue de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L. 6331-1 se déroulent conformément à un programme qui, établi en fonction d'objectifs préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en oeuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en apprécier les résultats.

A ce titre, l'entreprise doit remplir le « cahier des charges de la formation interne » (document AGEFOS PME), lorsque son propre service de formation met en oeuvre la formation ou encore lorsqu'elle dispose d'un organisme de formation ayant le même n° de SIREN que son entité.

A noter : dans le cas où un organisme de formation externe garde la maîtrise de l'ensemble du déroulement pédagogique, l'entreprise n'est pas tenue de fournir ce présent document, si la convention de formation (et le programme de formation détaillé) signée entre l'entreprise et l'organisme de formation fait référence à la formation réalisée en interne. En contrepartie, l'entreprise devra joindre au dossier la convention de formation, accompagnée d'une attestation sur l'honneur de l'employeur certifiant de la co-construction de la formation.

OBJECTIFS
A l'issue de la formation, le(s) salarié(s) sera (ont) capable(s) de ...

PROFIL DU OU DES STAGIAIRE(S)

**Quel public est destiné à la formation en terme de compétence éventuellement
requis ou de poste de travail occupé pour suivre cette formation ?**

SALARIE(S) CONCERNE(S)

Nom, Prénom	Dispositif de formation principalement mobilisé (contrat / période de professionnalisation, DIF, action du Plan de formation)

ENCADREMENT DE LA FORMATION

Il s'agit d'identifier le service de formation interne

Le service de formation interne assure

L'intégralité de la formation

Une partie de la formation avec maîtrise par un organisme de formation externe

(.....)
du déroulement pédagogique et des modalités d'évaluation

Nom du salarié formateur de l'entreprise	Fonction	Intitulé de la qualification en rapport avec le domaine enseigné	Nombre d'années d'expérience		Formation du formateur		Salaire horaire brut (charges patronales incluses) du formateur interne Exprimé en €
			En tant que formateur	Dans le domaine enseigné	OUI	NON	

Salaires du formateur interne : les coûts salariaux du formateur constituent le « coût pédagogique ». Si l'entreprise a mis en place un service de formation au sein duquel un salarié exerce une activité de formateur à temps plein, la rémunération annuelle brute du formateur pourra être imputée en totalité. Si le formateur interne exerce également une autre activité dans l'entreprise, seules les heures de formation réellement effectuées seront déduites.

LIEU DE LA FORMATION

Adresse du lieu dédié à la formation (en précisant s'il s'agit d'une salle de formation disponible dans l'entreprise, ou d'une location de salle à l'extérieur, etc.)

DUREE DE LA FORMATION

La formation se déroule du .../.../..... au .../.../.....

Durée en heure de la formation :

MOYENS PEDAGOGIQUES

Il s'agit des moyens matériels de la formation : locaux (salles, ateliers),
supports de formation (manuels, matériel informatique, machines, vidéos, étude de cas, etc)

MODALITE D'EVALUATION & DE SANCTION (contrôle des connaissances)

Pour attester l'acquisition de la qualification, l'entreprise remettra au salarié à l'issue de la formation

- attestation de la qualification reconnue par convention collective nationale (CCN)
- attestation de stage
- certificat de qualification professionnelle
- autres :

SUIVI DE LA REALITE DE L'ACTION

Il s'agit d'identifier le service de la formation interne

- original de l'attestation de présence
- copie des feuilles d'émargement signées par demi-journée et par stagiaire
- autres :

PROGRAMME DETAILLE

Intitulé de la phase ou du module	Dates ou périodes	Lieu* (sur poste de travail ou hors lieu de production)	Contenu détaillé du module

* La formation est en principe dispensée dans des locaux distincts des lieux de production. Toutefois, lorsqu'elle comporte un enseignement pratique, ce dernier peut être donné sur les lieux de production. Dans ce cas, il est rendu compte au comité d'entreprise ou aux délégués du personnel ou, à défaut, à la commission mentionnée à l'article R. 2323-2 des mesures prises pour que l'enseignement ainsi donné réponde aux conditions fixées au premier alinéa ci-dessus. D'autre part, la formation en situation de production, réalisée sous la responsabilité du formateur, doit être préalablement établi, notamment en termes de durée, de positionnement des séquences de formation, de conditions d'observation et de suivi pédagogique.

SIGNATURE

Employeur

Responsable du service formation de l'entreprise

Organisme de formation externe principal (s'il y a lieu)

Salarié (s) *

Tuteur **

* Le(s) salarié(s) doit(vent) impérativement avoir pris connaissance du programme de formation préalablement établi.

** Un tuteur peut être désigné pour accompagner dans l'entreprise le salarié en contrat ou période de professionnalisation. Dans ce cas, sa fonction de tuteur est bien distincte des missions du formateur.